



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

EDF

Question écrite n° 77981

Texte de la question

M. Kléber Mesquida souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la création d'un compte de réserve dans le cadre de l'ouverture du capital d'EDF. Il semble que les directions aient décidé de la création d'un compte de réserve alimenté par un transfert de capital à hauteur de 8 milliards d'euros, cela pour donner plus de lisibilité aux futurs actionnaires. Cette opération répondrait à des objectifs de rentabilité financière et s'oppose de fait à une politique de croissance pérenne basée sur le financement d'un ambitieux projet industriel et social de développement du service public. Il apparaît un processus qui ne vise pas à améliorer la qualité du service public mais qui va aggraver la situation des usagers avec une hausse des tarifs considérable. Aussi, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour assurer, conformément à ce qui est prévu par la directive européenne, la réalisation d'un véritable plan d'étape permettant d'apprécier les conséquences de l'ouverture du capital sur la qualité du service public.

Texte de la réponse

Le transfert d'une partie du capital social vers un compte de réserves non distribuables, qui est expliqué dans le document de référence enregistré auprès de l'autorité des marchés financiers dans le cadre de l'ouverture du capital, est une opération purement comptable. Il a été réalisé par l'entreprise dans le souci de donner une représentation la plus fidèle possible de ses engagements de retraite, et est donc sans rapport avec la qualité du service public. L'augmentation de capital d'EDF était nécessaire pour permettre à l'entreprise de rester un acteur majeur de l'énergie en Europe, en assurant le financement de son projet industriel tout en rééquilibrant sa structure financière. Ses modalités ont permis à tous les Français et aux salariés qui l'ont souhaité de devenir actionnaires d'une entreprise à laquelle ils sont très attachés. Dans le même temps, les missions de service public ont au contraire été renforcées et confortées par le contrat de service public.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77981

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 2005, page 10441

Réponse publiée le : 18 avril 2006, page 4204